

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufils

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du ,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Protocole relatif au remplacement de courte durée approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Beaufils

Prénom : Laetitia-Noemie

Signé le : 28/11/2025 14:26:37

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufls

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2025

Numéro de la DBM : 11

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM pour vote concernant des ressources nouvelles non affectées : 6 000 € pour des recettes de loyers non prévues au budget 2025. DBM acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Beaufls

Prénom : Laetitia-Noemie

Signé le : 28/11/2025 14:27:04

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufls

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2026

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET LES CONTRATS

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufls

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne l'autorisation au Chef d'Etablissement de signer les marchés et les contrats pour l'année 2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorisation de signer les marchés et les contrats pour 2026 donnée au Chef d'Etablissement par les membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Beaufls

Prénom : Laetitia-Noemie

Signé le : 28/11/2025 14:28:04

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CLE DE REPARTITION DES CHARGES ALO ET SRH

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufls

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la clé de répartition des charges entre les services ALO et SRH pour 2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Clé de répartition des charges entre les services ALO et SRH pour 2026 approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2025
Réuni le : 27/11/2025
Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufiles
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à l'Abbaye du Thoronet, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie Abbaye du Thoronet : sortie facultative pour 186 élèves de 5e et 16 accompagnateurs les 3, 7, 9 et 10 avril 2026. Participation des familles : 5 €. La part des accompagnateurs (soit 190.10 €) est prise en charge par l'établissement (subvention des communes). Ces participations permettent de financer une partie des transports à l'Abbaye. Les ateliers organisés sur place sont financés par le Pass Culture (1 040 €).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Beaufiles

Prénom : Laetitia-Noemie

Signé le : 28/11/2025 14:28:42

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufls

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Impéria , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie Imperia en Italie : sortie facultative le 3 avril 2026 avec 51 élèves de 3e2 et 3e4 (LV2 italien) et les élèves de 3e6 et 4 accompagnateurs. Participation des familles : 5 €. La part des accompagnateurs (soit 89.96 €) est prise en charge par l'établissement (taxe d'apprentissage). Ces participations financent une partie du transport par bus et l'entrée du musée de l'Olive à Imperia.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Beaufls

Prénom : Laetitia-Noemie

Signé le : 28/11/2025 14:29:26

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2025
Réuni le : 27/11/2025
Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufls
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Théâtre en Dracénie à Draguignan , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie Théâtre en Dracénie : sortie facultative le 3 février 2026 avec 51 élèves (4e1 et 4e2) et 4 accompagnateurs. Participation des familles : 5 €. La part des accompagnateurs (25.45 €) est prise en charge par l'établissement (taxe apprentissage). Ces participations financent le transport par bus pour Draguignan. La représentation théâtrale est financée par le Pass Culture (420 €).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJETS DE SORTIES POUR 2026

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufls

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les projets de sorties prévues en 2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projets de sorties de 2026 approuvés par les membres du Conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : COMPTE-RENDU DU CA DU 06 NOVEMBRE 2025

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Laetitia-Noemie Beaufiles

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu du Conseil d'Administration du 06 Novembre 2025.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Compte-rendu du CA du 06 Novembre 2025 approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0